



BRAQUAGE ANNONCE SUR NOS REMUNERATIONS, Notamment Prime article 111

Régression de grande ampleur des acquis sociaux pour les agents du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Le Syndicat **FOCD31** a assisté hier après-midi à une réunion plus que **lunaire**.

La Vice-présidente en charge du personnel a été missionnée par le Président Sébastien Vincini pour une "*soi-disante*" **mise en conformité** de nos rémunérations !

On nous explique ainsi que la **collectivité n'a jamais respecté les textes et ce depuis 30 ans !**

Selon les dires de l'administration, le régime indemnitaire (= ensemble des primes et indemnités) doit suivre le traitement de base (= salaire de base) qui doit lui-même suivre la quotité du temps de travail que nous effectuons.

Des audits internes RH, des contrôles de la paie ont eu raison de nos acquis sociaux !

Les Organisations Syndicales n'ont pas eu leur mot à dire car il s'agissait d'une simple information préalable : des mesures devant être mises en application d'office et unilatéralement à partir du 1^{er} janvier 2026 sous couvert d'une « mise en conformité réglementaire ».

En clair, parmi les révolutions annoncées :

- La Prime 111 **proratisée au nombre de jours de travail effectués** c'est-à-dire Prime réduite au prorata des jours de travail effectués quand l'agent est absent pour temps partiel, maladie ordinaire, dans l'attente de l'avis du conseil médical, CLM, CLD ou encore temps partiel thérapeutique
- **Nouveau calcul de la retenue pour service non fait** en cas de grève
- Et d'autres mesures ciblant certaines catégories d'agents (agents contractuels recrutés pour la viabilité hivernale à temps non complet, réduction du montant du forfait astreinte exploitation pour certains ingénieurs).

Aucune information sur les économies ainsi faites par la collectivité sur le dos des agents !

Et *cerise sur le gâteau*, et même la tarte à la crème que nous prenons en pleine figure, **pas de passage en CST de ces modifications et pas de délibération** ...car c'est une « *application de la loi* » !!!!

Le syndicat **FOCD31** s'oppose à ces décisions politiques qui **plument les agents** mais génèrent de belles économies budgétaires pour le budget de fonctionnement du Cd31 !!!